



Recours université

Par Bruuuuu

J'ai une amie qui a eu des malaise lors des partiels, ainsi elle devait passer aux rattrapages pour valider son année. Seulement elle a re-eu un malaise pendant les rattrapages. Elle a été ajournée et elle lui manque 0,4 pour valider son année.

Elle a été prise dans un master à Assas via la plateforme Mon Master.

Elle a expliqué sa situation aux syndicats étudiants. Ces derniers sont entrain d'étudier une manière pour faire recours pour que le jury d'examen se réunisse et examine sa situation. Mais la fac a refusé. Savez vous les démarches à faire pour l'aider?

J'ajoute que ma pote est tombée gravement malade en L2, les médecins l'ont mise en arrêt maladie pendant une année, donc elle a du refaire sa L2. En L3 elle est tombée dans le coma pendant le premier semestre et elle s'est réveillé que quelques jours avant les partiels. Donc elle n'a pas validé son S1 de la L3. Malheureusement elle a été aussi hospitalisée pendant le S2 de la L3 ainsi elle n'a pas pu valider les son S2. Puisque les rattrapages étaient à distance elle en profité pour valider quelques matières lors de son hospitalisation. Elle a repris la L3 cette année et elle a été de nouveau hospitalisée au S1, mais elle a réussi valider son S1.

J'ajoute que si elle redouble elle perd son logement crous ainsi que sa bourse et étant majeur isolée (elle a été prise en charge par l'ASE) elle n'a personne qui peut l'aider.